

Note de la CSO.

S'adresse aux clubs pour communication à leurs juges, entraîneurs et athlètes.

Un récapitulatif des modalités à respecter pour la participation aux compétitions régionales, éviter les incompréhensions et réclamations et surtout fluidifier le bon ordonnancement des réunions sans rajouts ou modifications de dernière minute, sources d'erreurs et retards.

Engagements :

Les engagements de toutes les compétitions régionales individuelles ou collectives (cela comprend les championnats de zones) sont accessibles au moins 2 semaines avant la compétition, et **les engagements sont clos le mercredi à 23h59mn.**

Pour une demande d'engagement exceptionnel : athlète n'ayant pas les critères requis pour s'engager ou sans performance la demande se fait par mail jusqu'au lundi précédent la compétition : une réponse positive ou négative est toujours donnée.

Un athlète non engagé dans les délais (oubli, souci technique avec le PC ou perte de réseau pour les excuses les plus fréquentes) sera repêché s'il remplit les critères avec **un droit d'inscription de 20€, jusqu'à 2h avant le début de la compétition.**

Le jour de la compétition

Un athlète sur les listes d'engagements devra confirmer sa participation effective au moins 1h avant chaque épreuve. Un dossard lui sera remis.

Si une chambre d'appel est prévue les horaires d'entrée seront affichés en début de compétition avec les modalités de qualification pour les finales.

Un athlète non-confirmé ne participera pas.

La composition des groupes de concours ayant des horaires différents seront affichés au moins 1h00 avant le début de la compétition, et dans la mesure du possible le vendredi sur le site de la ligue.

Pour les courses les séries seront affichés 30' avant la première course.

Un athlète qualifiable en série qui ne veut pas participer au tour suivant devra se désengager, Dans le cas contraire, un forfait lui interdit de participer aux autres épreuves de la compétition

Zone de compétition.

Elle est réservée exclusivement aux athlètes en cours d'épreuve, aux juges et personnes autorisées (médiat, techniciens et opérateurs divers, ...) Les coachs ont des zones dédiées.

Sur la zone compétition la sécurité est un enjeu. Les courses, les sauts, les lancers peuvent à tout moment créer des situations dangereuses. Un comportement responsable de tous les acteurs est demandé. Il est notamment obligatoire de respecter les restrictions réglementaires concernant les objets interdits sur un stade et sources de distraction : casques audio, PC, tablettes GoPro, smartphone, Talkie-Walkie, ...

Jury

Le jury d'une compétition est composé en 2 temps :

- En début de saison les postes de direction : Directeur de réunion et compétition ; Juge arbitre ; responsable logica, starter, chronométrage sont désignés et les titulaires avisés (et rappelé 10 jours avant la compétition).
- Les autres jurys sont inscrits par les clubs dans les mêmes conditions que les athlètes. Le directeur de réunion prépare la composition définitive du jury au fur et à mesure des inscriptions, plus tôt sont inscrits les juges, plus sera facilité la préparation de la compétition. La restauration est commandée le jeudi en fonction du nombre d'intervenants sur la compétition, ce nombre est transmis à l'organisateur. Les juges non-inscrits, ne pourront prétendre au repas prévu.